



## Prélèvement non autorisé

Par **brice25000**, le **26/10/2015** à **09:42**

Bonjour, la BNP m'a souscrit à une assurance (SPB) perte d'emploi associé à un prêt immobilier depuis 2004, j'avais rangé le document que j'avais signé dans mon classeur depuis cette date, jusqu'au jour où j'ai voulu faire un rachat de prêt, que j'ai lu en détail l'adhésion d'assurance et à ma grande stupéfaction le prélèvement est de 29.13 €, alors que l'on me prélevait 48.54 € jusqu'en août 2015, je pensais que c'était le montant indiqué sur le contrat. Comment se faire rembourser ce qui a été prélevée à mon insu et sans mon approbation, dois-je contacter un avocat spécialisé en droit bancaire et assurances, et vers qui dois-je faire une réclamation à BNP ou à SPB?? Je précise également que je ne me suis jamais servi de cette assurance. Merci d'avance.